DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

NOTE DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET PRINCIPAL

St Paul et Valmalle est une commune de 1418 habitants (sources INSEE / population légale au 1er janvier 2026). Elle dispose d'un Budget principal et d'un budget annexe pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

1/ LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le Budget 2026 de fonctionnement est de 1.864.000,00 €. Il était de 1.716.000,00 € l'an dernier. Il est constitué :

EN « DEPENSES » :

Des charges à caractères générales : 408.450 € (372.000 € en 2025)

Le contexte international nous oblige cette année encore à être vigilant sur les dépenses d'énergie et les conséquences qui découleraient de la hausse des prix des matières premières. Les dépenses d'électricité étaient de 44.000 € en 2025, 52.000 € en 2024, de 59.000 € en 2023. Le budget concernant les dépenses d'énergie et d'électricité est de 60.000 € cette année. Par ailleurs, les dépenses concernant le traiteur pour la cantine scolaire représentent 72.000 € cette année.

A noter aussi l'augmentation des frais consacrés à la maintenance de nos équipements et de nos nouveaux bâtiments (ascenseur etc…)(35.000 € en 2026 / 25.000 € en 2025)

Des charges de personnel : 623.300 € (620.000 € en 2025)

- Elles sont sensiblement similaires à l'an passé et représentent une part importante des dépenses réelles de fonctionnement.
- Elles prévoient notamment la rémunération et les charges du personnel mais aussi l'évolution de carrière des agents titulaires (les changements d'échelons, les avancements, le régime indemnitaire…).
- Le personnel communal est constitué cette année de 12 agents titulaires et de 3 agents non-titulaires permanents.

Des charges de gestion courante : 491.250 € (295.000 € en 2025)
Elles regroupent les indemnités d'élus, les contributions aux différents organismes et associations, et les subventions allouées aux associations et au CCAS de la commune. On retrouve comme l'an passé une mise en réserve d'un montant cette année de 344.282 € (compte 65818) afin d'équilibrer le budget et assurer les dépenses des années futures.

Des charges financières : 30.000 € (19.000 € en 2025)
Elles augmentent par rapport à l'an dernier. A noter que les charges financières concernant le nouvel emprunt de 700.000 € consacrées au financement des travaux du nouveau groupe scolaire et de création de la nouvelle cantine représentent un montant de 23.333 € en 2026..

Des charges exceptionnelles : 90.000 € (90.000 € en 2025)
Cette ligne budgétaire constitue une réserve financière pour la Commune afin d'équilibrer le budget. Elle est reconduite cette année pour le même montant.

Des dotations aux amortissements et provisions : 2.000 € (2.000 € en 2025)

Virement à la section d'investissement : 219.000 € (318.000 € en 2025) (compte 023)
Il s'agit d'opération d'ordre (non réelle) et vise à équilibrer le Budget et les sections de Fonctionnement et d'Investissement entre-elles. Cela comprend le montant du capital des emprunts 45.000 € et le reste à percevoir du FCTVA qui sera reversé en 2027 d'un montant de 174.000 €.

EN « RECETTES » :

Des atténuations de charges, remboursement sur frais de personnel... : 4.600 € (2.800 € en 2025)

Produits des services (régie cantine/garderie....) : 108.700 € (107.500 € en 2025)

En augmentation, en raison de la forte fréquentation des élèves à la cantine et à la garderie qui se poursuit et se maintient chaque année. La régie de cantine/garderie représente 85.000 € de recettes sur le budget de cette année.

Impôts et taxes (Taxes habitation, foncier bâti et non-bâti...) : 809.169 € (793.166 € en 2025)

- Ces recettes représentent près de la moitié des recettes du budget de fonctionnement.
- A noter la revalorisation des bases fiscales en 2026 de + 0,8 % (+ 1,7 % en 2025).

Il est proposé cette année :

- d'augmenter de 1 point (soit + 2,41 %) le taux de la Taxe Foncière Bâtie (TFB)
- de ne pas augmenter le taux de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB).
- De porter le taux de la Taxe d'Habitation à 14,69 % (soit une augmentation de + 16,1 %) en appliquant la majoration spéciale proportionnellement à l'augmentation du taux appliqué sur le Foncier Bâti.

Les taux des taxes locales pour l'année 2026, sont proposés au vote de l'Assemblée comme suit :

Taxes	Taux votés pour 2025	Taux votés Pour 2026	Bases prévisionnelles	Produit attendu Année 2026
Foncier Bâti	41,41 %	**42,41 %**	**1.533.000 €**	650.145 €
Foncier Non-Bâti	69,92 %	**69,92 %**	**21.900 €**	15.312 €
TH	12,65 %	**14,69 %**	**53.300 €**	7.830 €
			TOTAL :	**673.287 €**

Il faut déduire du produit attendu l'effet du coefficient correcteur de – 48.993 €. On obtient donc le montant de 624.294 € inscrit sur le compte 73111 (impôts et fiscalité).

Dotations, subventions, (DGF…) : 189.712 (176.730 € en 2025)

Elles progressent légèrement. Les montants des principales dotations d'Etat (DGF, DSR, DNP) ont été notifiés le 31 mars.

A noter l'augmentation de la Dotation aux Elus Locaux qui est cette année de 4150 € contre 255 € l'an dernier.

Autres produits (revenus des immeubles, redevances versées concessionnaires) : 28.300 € (25.191,42 € en 2025)

Produits financiers, autres : 4.019,94 € (3.700,00 € en 2025)

Opération d'ordre (travaux en régies) : néant cette année.

Excédent de fonctionnement 2025 : Il est de **719.499,06 €**. La municipalité propose cette année de ne rien affecter en investissement (compte 1068), et donc de reporter l'intégralité de l'excédent en section de fonctionnement sur le compte 002 (excédent reporté).

Gestion de la dette :

La Commune comptabilise cette année 6 emprunts, dont 3 à taux variables. Ils concernent les opérations suivantes : Travaux d'électrification (2006), Acquisition de l'ancienne cave coopérative (2012), Aménagement de 2 logements sociaux rue de l'Eglise (2 emprunts PLAI – PLUS de 2013), Travaux de réhabilitation de la Mairie et de ses espaces publics (2022), et enfin l'emprunt pour financer les travaux d'extension du nouveau groupe scolaire et de création de la nouvelle cantine (2025).

La dernière échéance intervient en 2026 pour la plus proche (Travaux d'électrification), et en 2054 (ext. Groupe scolaire/cantine) pour la plus éloignée. La dette à l'origine est de 1.210.155,00 € et représente un capital dû au 01/01/2026 de 969.004,73 €. Pour 2026, le montant du remboursement du capital des emprunts est de 45.000 € (compte 1641), et de 30.000 € pour les intérêts (compte 66111).

Un emprunt arrive à échéance cette année : il s'agit de l'emprunt concernant les travaux d'électrification réalisés en 2006 qui représentait une annuité de 4.514,94 €.

2/ LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le Budget 2026 d'investissement est de 761.000 € (1.625.000 € en 2025). Il est constitué principalement :

EN « DEPENSES » :

- Des Restes A Réaliser (R.A.R.) : 8.577,00 € restant dû concernant les travaux d'extension du Groupe scolaire/nouvelle cantine ;
- Du déficit de l'année 2025 reporté d'un montant de 342.226,04 € ;
- D'une provision pour des travaux à réaliser sur le site de l'ancienne Cave Coopérative (177.196,96 €) ;
- L'aménagement d'un itinéraire de randonnée sur le secteur de Valmalle (15.000 €) ;
- Des travaux de réfection des chemins (80.000 €) ;
- Travaux divers (50.000 €) ;
- Achats de matériels informatiques/logiciels (20.000 €) ;
- Achat de mobiliers divers (10.000 €) ;
- Des frais d'études d'urbanisme (Taxe d'Aménagement / PUP et autres) : 12.000 €
- Du remboursement du capital des emprunts (45.000 €) ;
- Cautions logements (1000 €)

EN « RECETTES » :

- Des Restes A Réaliser (R.A.R.) : 422.239 € correspondant aux soldes des subventions liées au financement des travaux d'extension du Groupe scolaire selon le détail suivant : subvention de l'Etat (260.300 € soldes des 2 DETR 2023/2024) du Département (101.939 €), et de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (60.000 €) ;
- la municipalité propose cette année de ne pas affecter de somme sur le compte 1068 ; les RAR permettent de compenser le déficit de 2025.
- Du FCTVA annuel concernant les dépenses N-2 (114.000 €) ;
- Des recettes issues des Taxes d'urbanisme (Taxe d'Aménagement) (5.761 €) ;
- Des recettes sont virées du budget de fonctionnement vers l'investissement (Compte 021 : 219.000 € en opération d'ordre) qui vise à équilibrer le budget.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2026

Dépenses **Recettes**

R.A.R. Ext. Gr. scolaire/ cantine -Travaux :	2131	8.577 €	***R.A.R.*** Ext. Gr. Scolaire/Cantine DETR 2024 (solde) DETR 2023 (solde) CD 34 2022 (solde) CD 34 2022 FAIC (solde) CD 34 2023 (solde) CCVH	 1321 1321 1323 1323 1323 1328	 140.000 € 120.300 € 100.822 € 727 € 390 € 60.000 €
Total RAR		***8.577 €***	***Total RAR***		***422.239 €***
Déficit 2025 reporté	001	342.226,04 €	Affectation	1068	
Capital des emprunts	1641	45.000 €	Fctva 2026 (année2024)	10222	114.000 €
Cautions logements	165	1.000 €	TA	10226	5.761 €
Travaux divers	2158	50.000 €	Virt fonct à inv	021	219.000 €
Mobilier	2184	10.000 €			
Etudes TA/PUP	202	12.000 €			
Informatique	2183	20.000 €			
Sentier découverte Valmalle	2135	15.000 €			
Cave coopérative (réserve)	2131	177.196,96 €			
Réfection de chemin	2151	80.000 €			
Sous-total		752.423 €	Sous-total		338.761 €
TOTAL		**761.000 €**	**TOTAL**		**761.000 €**